



**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027



Bassin Rhône-Méditerranée

Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

VOLUME 2



SOMMAIRE

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DES AUTRES AFFLUENTS DU RHÔNE	47
STRATÉGIE LOCALE DES TRI D'ANNEMASSE – CLUSES ET HAUTE VALLÉE DE L'ARVE	48
Stratégie locale du bassin de l'Arve	49
STRATÉGIE LOCALE DU TRI D'ANNECY	52
Stratégie locale du bassin du Fier et du lac d'Annecy	53
STRATÉGIE LOCALE DU TRI DE CHAMBÉRY – AIX-LES-BAINS	56
Stratégie locale de Chambéry – Aix-les-Bains – Bassin du lac du Bourget	57

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DES AUTRES AFFLUENTS DU RHÔNE

TRI ANNEMASSE – CLUSES

TRI HAUTE VALLÉE DE L'ARVE

TRI ANNECY

TRI CHAMBÉRY – AIX-LES-BAINS



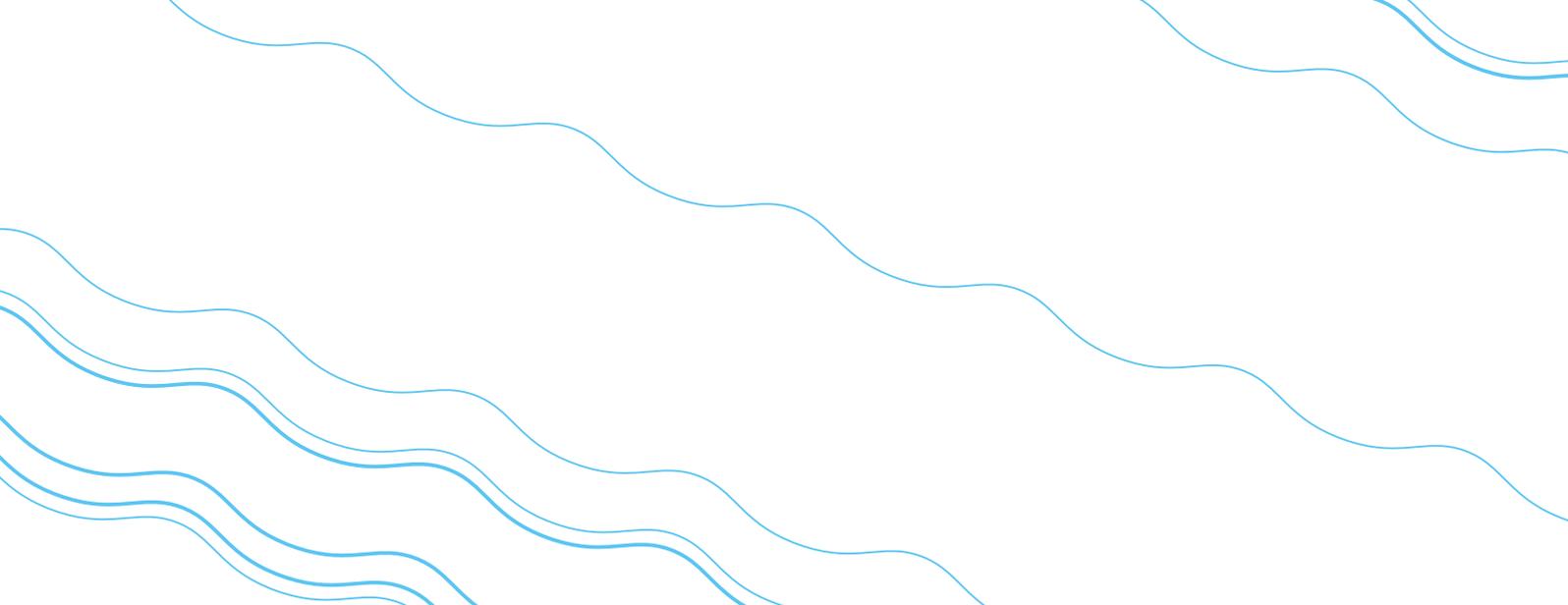
Vue sur le lac du Bourget
Crédit : P. Gaydou



Le lac d'Annecy
Crédit : ©Laurent Mignaux/Terra



Berges de la rivière la Cèze
Crédit : ©Laurent Mignaux/Terra



STRATÉGIE LOCALE DES TRI D'ANNEMASSE – CLUSES ET HAUTE VALLÉE DE L'ARVE

« SLGRI du bassin de l'Arve »

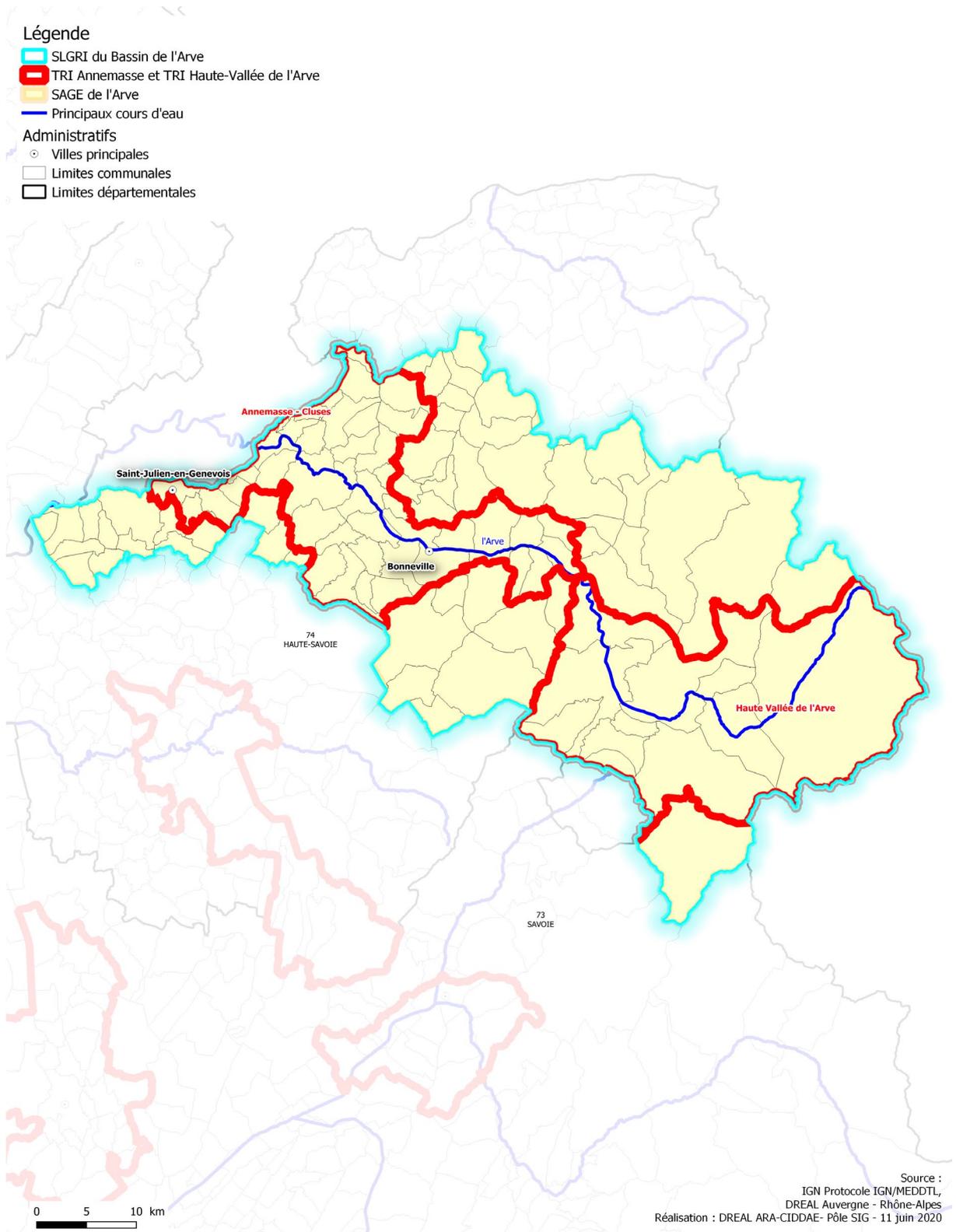
STRATÉGIE LOCALE DU BASSIN DE L'ARVE

1 Présentation de la stratégie locale

Description de la stratégie locale

Région(s)	Auvergne-Rhône-Alpes
Département(s)	Haute-Savoie
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>Le périmètre retenu, incluant les deux TRI, d'Annemasses-Cluses et de la Haute vallée de l'Arve, correspond au périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du bassin de l'Arve, qui est également celui du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Arve.</p> <p>Le périmètre s'étend sur 2 164 km² et 106 communes, il comprend le bassin versant de l'Arve ainsi que les bassins versants des cours d'eau de la communauté de communes du Genevois affluents du Rhône et le bassin versant français de l'Eau Noire sur la commune de Vallorcine.</p> <p>Les démarches SAGE et SLGRI, menées conjointement sur le bassin versant de l'Arve, ont permis une parfaite concordance entre les dispositions de la SLGRI et celles du SAGE.</p>
Dates des principaux événements du passé	<p>Crues majeures du bassin versant de l'Arve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La crue généralisée des 22 et 23 septembre 1968, d'une période de retour comprise entre 50 et 100 ans. Des quartiers de Bonneville et le centre-ville sont sous les eaux. Le Pont Neuf est emporté à Reignier, premier pont en béton armé en France. Sur le Giffre, certaines digues n'ont pas résisté à la crue (Morillon). - La crue généralisée de février 1990 causée par de fortes pluies est décennale sur la moyenne vallée : deux ponts sont emportés, des petites routes sont ravagées et de nombreuses habitations endommagées. 44 communes sont reconnues en état de catastrophe naturelle. - La crue sur la haute vallée de l'Arve des 24, 25 et 26 juillet 1996 liée à un orage violent qui a provoqué de lourds dégâts à Chamonix-Mont-Blanc. - La crue du Giffre amont le 20 juillet 2007 sur le territoire de Sixt-Fer-à-Cheval sous l'effet d'un violent orage (dont la période de retour est estimée à 100 ans) s'est essentiellement caractérisée par des laves torrentielles très importantes ayant charrié des volumes considérables de matériaux. - La crue généralisée de mai 2015 (période de retour proche de 30 ans) composée de 3 événements successifs (forte réaction de tous les affluents dans les nuits du 1^{er} au 4 mai), par un débit maximum de 905 m³/s à la station de Genève, à la confluence avec le Rhône. - La crue du 3 au 4 janvier 2018 (tempête Eleanor) : 9 communes reconnues en état de catastrophe naturelle.
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordement de cours d'eau ou plan d'eau pour l'Arve, le Giffre et le Foron de Gaillard
Porteur(s) et gouvernance	<p>Le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) porte la SLGRI. Il s'appuie sur le comité de pilotage du PAPI et sur la CLE du SAGE de l'Arve.</p> <p>Les parties prenantes de la SLGRI sont les collectivités territoriales, établissements publics, organisations et associations représentées dans la CLE.</p>
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 26 mai 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 16 décembre 2016</p>
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Eau/Inondation

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)
Bassin de l'Arve**



2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

La SLGRI de l'Arve est reprise dans le SAGE de l'Arve donnant, une portée réglementaire à certaines dispositions.

GRANDE ORIENTATION 1

Réduire le risque dans les secteurs exposés et ne pas générer de nouveaux risques

→ *Correspond aux Grands objectifs 1, 2 et 5 du PGRI et au volet risques du SAGE de l'Arve*

1.1 Améliorer la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et des ouvrages de protection existants

1.2 Ne pas générer de nouveaux risques

1.3 Protéger les enjeux existants en réduisant les risques

1.4 Réduire la vulnérabilité des secteurs inondables et améliorer la gestion de crise

GRANDE ORIENTATION 2

Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés

→ *Correspond au Grand objectif 2 du PGRI et au volet cours d'eau du SAGE de l'Arve*

2.1 Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau

2.2 Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés

2.3 Restaurer et entretenir les espaces riverains des cours d'eau

GRANDE ORIENTATION 3

Enrayer l'aggravation des risques par les eaux pluviales et réduire leurs impacts sur les milieux aquatiques et la qualité des eaux

→ *Correspond au Grand objectif 2 du PGRI et au volet eaux pluviales du SAGE de l'Arve*

3.1 Appliquer des principes généraux de gestion qui limitent l'impact des eaux pluviales, notamment en réduisant l'imperméabilisation de sols

3.2 Développer des stratégies locales de maîtrise des eaux pluviales pour limiter les risques, les pollutions et les impacts sur les milieux

GRANDE ORIENTATION 4

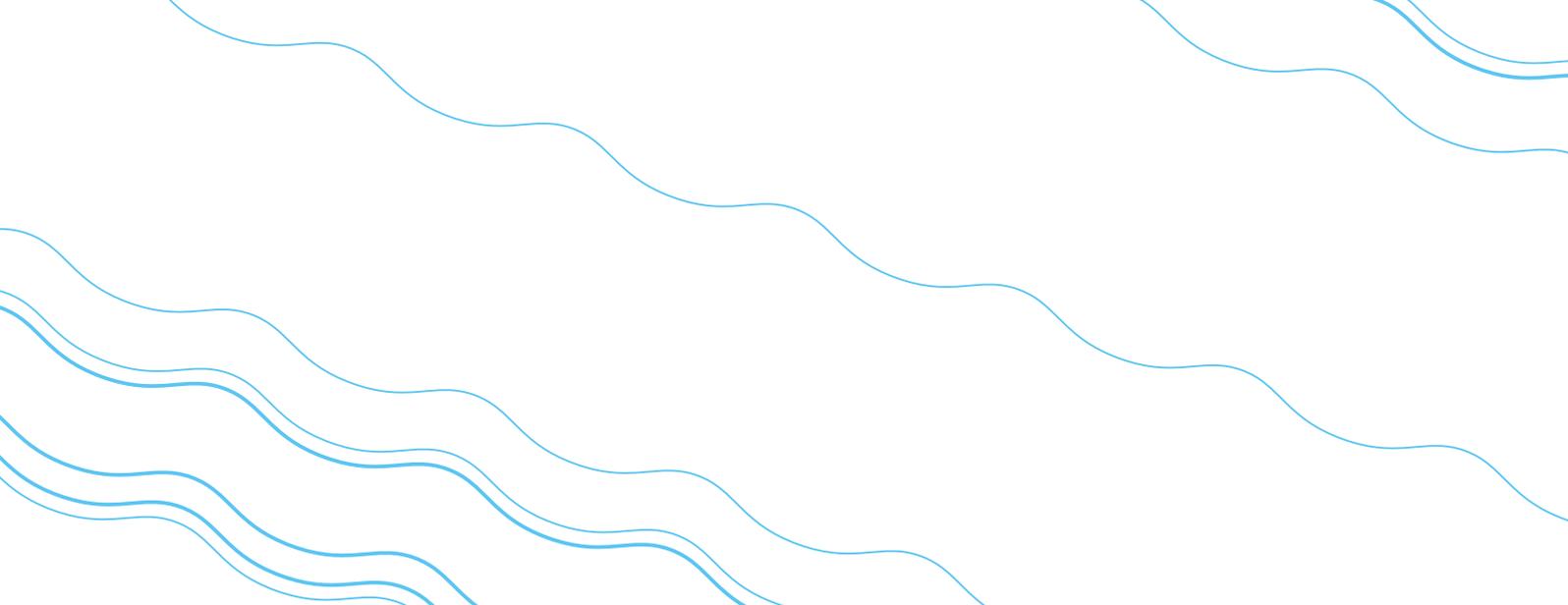
Poursuivre le développement d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques

→ *Correspond au Grand objectif 4 du PGRI et au volet gouvernance du SAGE de l'Arve*

4.1 Améliorer la prise en compte des enjeux de l'eau par les acteurs de l'aménagement du territoire

4.2 Poursuivre le développement de la gestion intégrée de l'eau sur le territoire dans un contexte transfrontalier et dans un cadre institutionnel en mutation

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale du bassin de l'Arve est assurée par le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin de l'Arve.



STRATÉGIE LOCALE DU TRI D'ANNECY

« SLGRI du bassin du Fier et du lac d'Annecy »

STRATÉGIE LOCALE DU BASSIN DU FIER ET DU LAC D'ANNECY

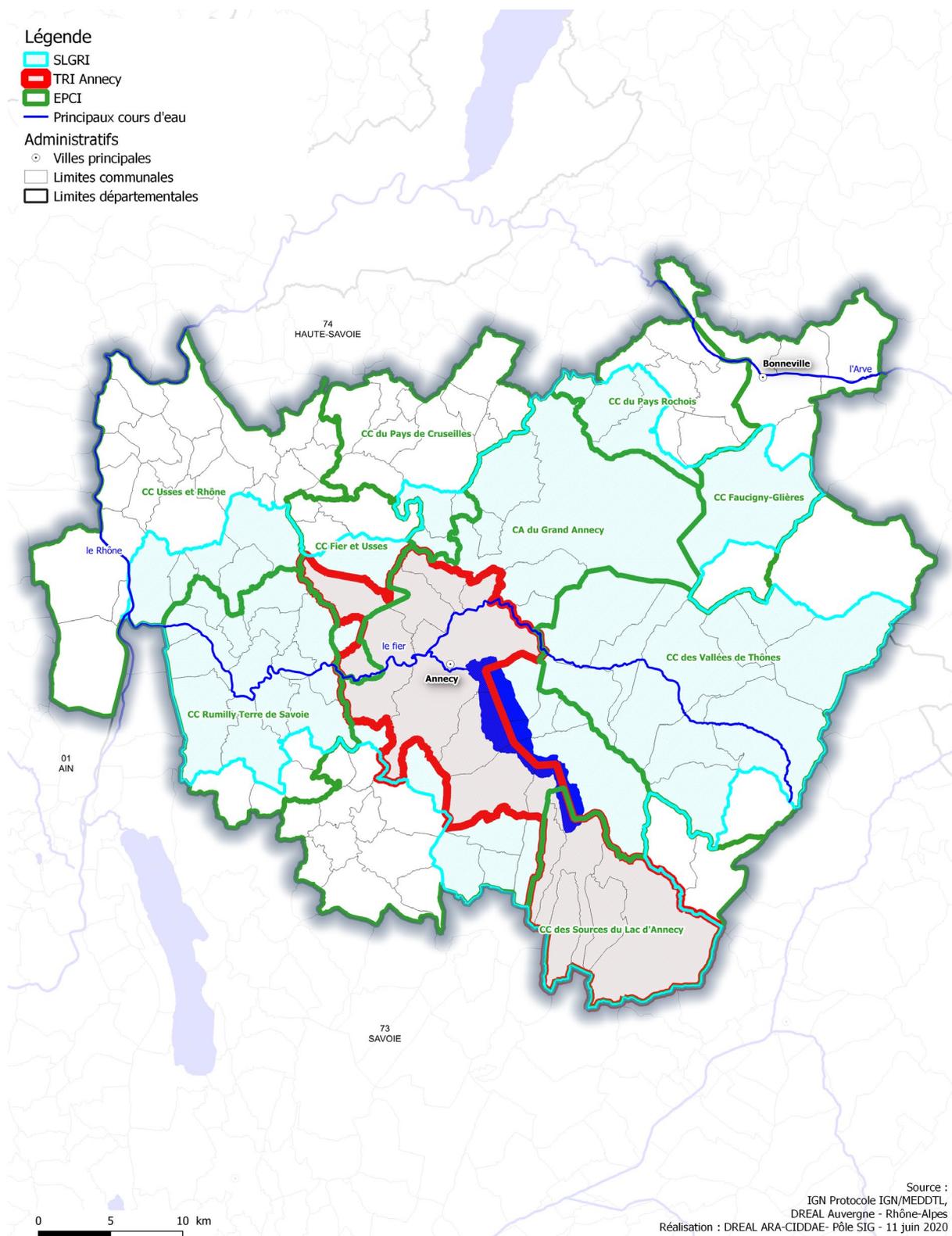
1 Présentation de la stratégie locale

Description de la stratégie locale

Région(s)	Auvergne-Rhône-Alpes
Département(s)	Haute-Savoie
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>Le périmètre de la SLGRI correspond à celui du bassin hydrographique Fier et lac d'Annecy.</p> <p>Spécificités du territoire :</p> <p>Pôle économique important, le bassin annécien se structure avec un équilibre entre une activité industrielle à forte valeur ajoutée et un secteur tertiaire dynamique lié aux entreprises de haute-technologie.</p> <p>Selon le projet de DTADD Alpes du Nord, l'agglomération annécienne et d'une façon générale les rives du lac d'Annecy sont soumises à une très forte pression urbaine. Sur le littoral lacustre, la pression résidentielle et touristique est particulièrement forte, ce qui se traduit par une urbanisation quasi continue des rives.</p> <p>La diversité du territoire s'exprime notamment par une occupation des sols et des activités à dominantes variées : urbaine, rurale, touristique.</p>
Dates des principaux événements du passé	<p>Crues du Fier : L'historique des crues du Fier est riche lorsque l'on se réfère à l'ouvrage de Paul Mougin « Les Torrents de Savoie », 1914. Depuis cette époque, la configuration du lit a beaucoup évolué (de façon naturelle et/ou anthropique) rendant certains risques décrits peu probables, dans les mêmes termes, de nos jours. C'est ainsi que les crues marquantes du Fier remontent au début du XX^e siècle. Plus récemment, les épisodes de novembre 2013 et mai 2015 peuvent être ajoutés pour mémoire, même s'il s'agit d'épisodes non exceptionnels.</p> <p>Crues du lac d'Annecy : quatorze événements notables ressortent depuis le milieu du XVII^e siècle : 1651, 1699, 1711, 1758, 1801, 1807, 1840, 1899, 1910, 1918, 1944, 1955, 1990, 2015. 4 sont plus particulièrement remarquables : janvier 1651, février 1711, juillet 1758 et novembre 1944.</p> <p>Crues du Laudon : dans les années 90, 4 crues ont été répertoriées de l'ordre de grandeur de la crue décennale. Les événements marquants ont été la crue de février 1990, du réveillon 1993 et de février 1995.</p> <p>Crues du Saint-Ruph :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 avril 1922 : inondation de la Balmette, Mercier et de la plaine de Giez ; - 15 février 1955 : nombreuses érosions de berges ; - octobre 1960 : inondations à Favergettes, culées du pont d'Englennaz affouillées ; - 12 et 13 janvier 2004 : crue dont la période de retour est estimée à 10 ans pour un débit de 44 m³/s dans la traversée de Faverges. Le débit mesuré à Doussard est de 47,6 m³/s.
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau ou plan d'eau pour le lac d'Annecy et le Thiou, le Fier, le Laudon et l'Eau Morte et le Saint-Ruph.
Porteur(s) et gouvernance	<p>Le syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA) est porteur-animateur de la SLGRI.</p> <p>Les parties prenantes de la SLGRI sont les intercommunalités, le Département, la chambre d'agriculture, le syndicat mixte du SCoT du bassin annécien et les services de l'Etat.</p>
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 12 avril 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 6 janvier 2017</p>
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Eau/Inondation

↘ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)**
Bassin du Fier et du Lac d'Annecy

- Légende**
- SLGRI
 - TRI Annecy
 - EPCI
 - Principaux cours d'eau
 - Administratifs**
 - Villes principales
 - Limites communales
 - Limites départementales



2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1 Secteur de Faverges : poursuite de la démarche d'organisation en termes de gestion des cours d'eau et des risques

GRAND OBJECTIF 4

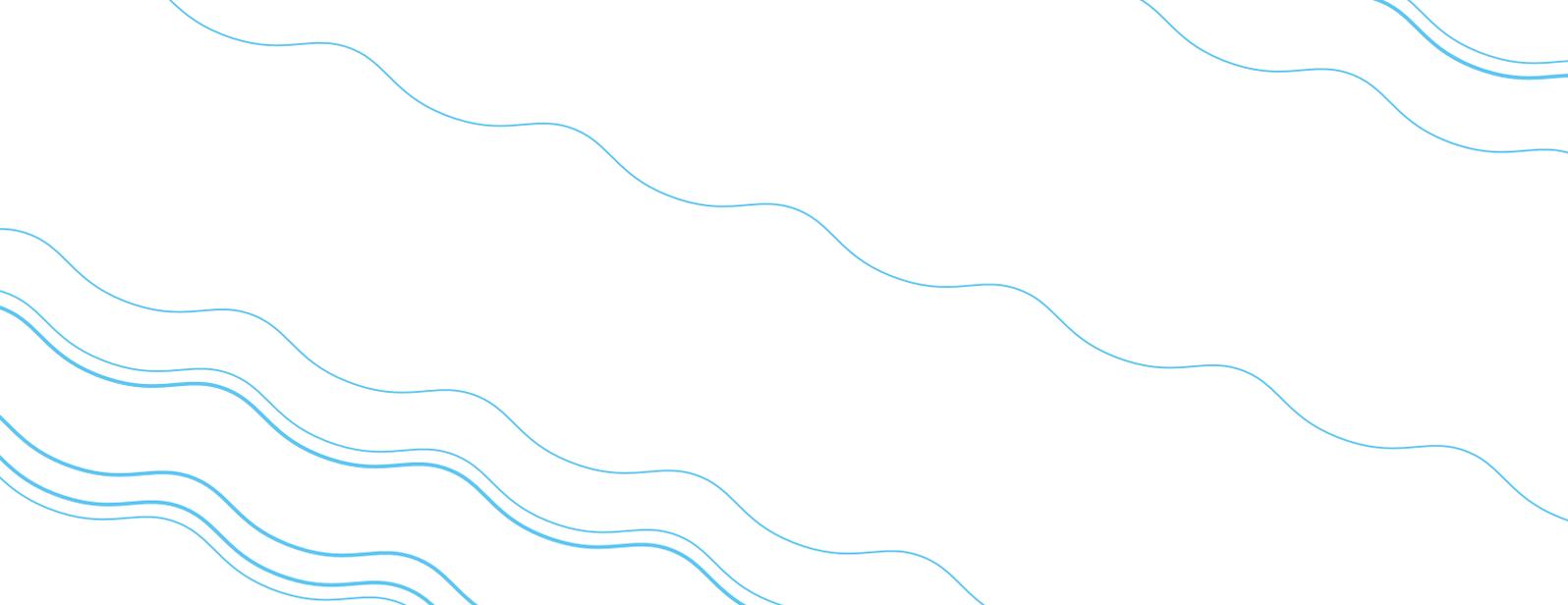
Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Mise en place d'une gouvernance pour la SLGRI du TRI d'Annecy, en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Partager la connaissance existante sur le bassin versant hydrographique du Fier et lac d'Annecy afin de synthétiser et, si possible, réaliser un diagnostic général de ce bassin versant



STRATÉGIE LOCALE DU TRI DE CHAMBÉRY – AIX-LES-BAINS

*« SLGRI de Chambéry – Aix-les-Bains –
Bassin du lac du Bourget »*

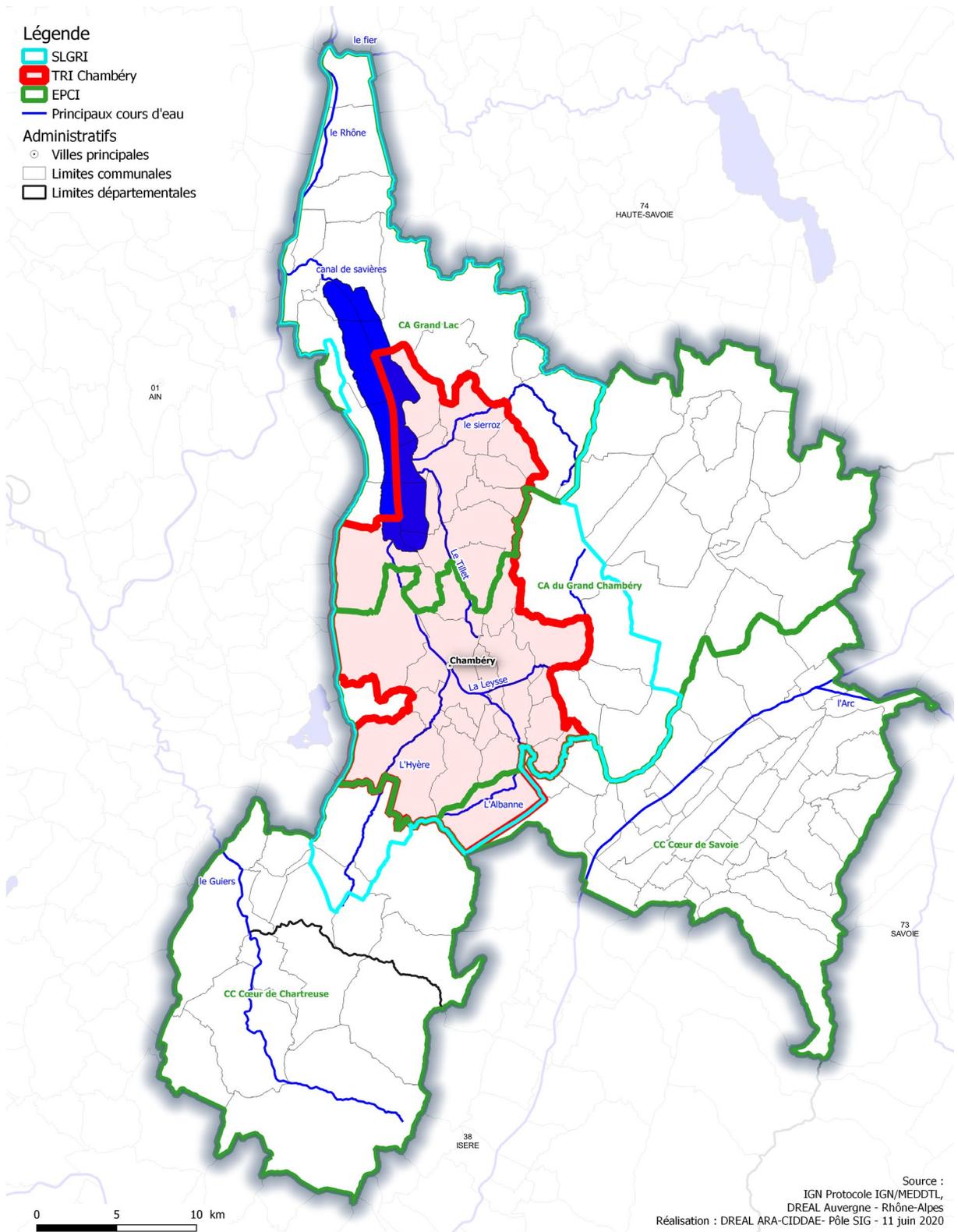
STRATÉGIE LOCALE DE CHAMBÉRY – AIX-LES-BAINS – BASSIN DU LAC DU BOURGET

1 Présentation de la stratégie locale

Description de la stratégie locale

Région(s)	Auvergne-Rhône-Alpes
Département(s)	Savoie
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>Le périmètre de la stratégie s'appuie sur les contours du bassin versant, en cohérence avec la gouvernance GEMAPI et avec le PAPI, tous deux portés par le CISALB.</p> <p>Pôle économique sans tradition industrielle affirmée, mais disposant d'une industrie sectorielle en émergence dans de nombreux domaines, le bassin Chambéry-Aix est (selon le projet de Directive territoriale d'aménagement et de développement durable (DTADD) Alpes du Nord) soumis à une très forte pression urbaine. Contraint par un relief marqué, celle-ci tend à une consommation de l'espace dans la plaine de Chambéry, et sur les piémonts. Dans la continuité des agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains, une pression résidentielle, économique et touristique est également exercée sur les bords du Lac du Bourget.</p>
Dates des principaux événements du passé	Crues de : novembre 1944, février 1990 (Leysse, Sierroz, Lac du Bourget), décembre 1991, février 1995, juillet 1999 (Leysse), octobre 1980, novembre 2002 (Sierroz), mai 1999, mars 2001, janvier 2004, janvier 2018.
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour la Leysse, l'Hyères, le Tillet, et le Sierroz, et inondation par montée du niveau du lac du Bourget (écrêtage des crues du Rhône).
Porteur(s) et gouvernance	L'animation de la SLGRI a été portée par l'État. Elle a maintenant vocation à être portée par le Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB) assurant la compétence GEMAPI, avec l'appui technique, des 2 agglomérations de Grand Chambéry Métropole et de Grand Lac.
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 20 juillet 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 6 janvier 2017</p>
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : http://www.savoie.gouv.fr/content/download/19040/156516/file/2016-10-21_SLGRI_TRI_ChambéryAix.pdf

↘ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)**
Chambéry Aix-les-Bains et Bassin du Lac du Bourget



2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Réviser le PPRI du bassin chambérien
- 1.2 Prendre en compte le PPRI du bassin aixois dans les PLUI et SCoT
- 1.3 Mener une étude globale de vulnérabilité

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1 Mener à bien le programme d'action de Chambéry-Métropole et de la CALB : digues et bassins de rétention
- 2.2 Prendre en compte le transport solide dans la gestion des inondations

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Articuler la prévision des crues du Rhône et l'annonce des variations des niveaux du lac du Bourget
- 3.2 Organiser un système de mesure pour améliorer la connaissance pluviométrique du territoire, étudier l'implantation d'un radar permettant de couvrir le territoire
- 3.2 Organiser un système d'alerte à partir du réseau de mesure

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1 Adapter l'organisation actuelle de gestion du risque inondation à la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI introduite par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1 Étudier les cours d'eau orphelins d'études hydrauliques
- 5.2 Poursuivre les travaux de pédagogie prévus au PAPI
- 5.3 Mettre en place des repères de crues

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale de Chambéry – Aix-les-bains – Bassin du lac du Bourget est assurée par le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du lac du Bourget.